

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 JUIN 2017

Délibération n° D-2017-270

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 13/06/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 26/06/2017

Association de la Scène Nationale à Niort Le Moulin du Roc -
Contrat d'objectifs et de moyens -
Avenant N°2 - Convention financière - Avenant N° 12

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Pascal DUFORSTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Simon LAPLACE, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Sébastien PARTHENAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Eric PERSAIS, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Monique JOHNSON, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU

Excusés :

Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Pôle Vie de la Cité

**Association de la Scène Nationale à Niort Le Moulin
du Roc - Contrat d'objectifs et de moyens -
Avenant N°2 - Convention financière - Avenant N° 12**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle, a signé un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Nouvelle Aquitaine et l'Association de la Scène Nationale à Niort Le Moulin du Roc, afin de contribuer au développement artistique et culturel de la ville pour les années 2013 à 2016.

En parallèle de ce contrat d'objectifs quadripartite, la Ville de Niort a également signé une convention financière avec le Moulin du Roc qui précise les modalités de versement de la subvention pour les années 2013 à 2016.

Le contrat d'objectifs et de moyens ainsi que la convention financière sont arrivés à échéance et ont été prolongés par avenant jusqu'au 30 juin 2017.

Dans l'attente de la conclusion définitive de la prochaine convention d'objectifs et afin de ne pas pénaliser l'association dans son fonctionnement, il vous est proposé :

- de prolonger le contrat d'objectifs et de moyens ainsi que la convention financière jusqu'au 31 décembre 2017 ;
- de verser le solde de la subvention globale de fonctionnement au titre de l'année 2017, soit 204 600 €.

Pour mémoire, deux acomptes ont déjà été versés, le premier d'un montant de 400 200 € suite au vote du Conseil municipal du 05 décembre 2016, le deuxième d'un montant de 403 200 € suite au vote du Conseil municipal du 16 février 2017. Au titre de la présente délibération, il reste donc à verser à l'association la somme de 204 600 €.

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget de l'année 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 au contrat d'objectifs et de moyens ainsi que l'avenant n°12 à la convention financière signés avec l'Association de la Scène Nationale à Niort Le Moulin du Roc ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser à l'Association de la Scène Nationale à Niort Le Moulin du Roc le solde de la subvention 2017, soit 204 600 €, conformément aux dispositions financières prévues dans l'avenant à la convention financière.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE



**AVENANT N°2 AU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE
L'ASSOCIATION DE LA SCENE NATIONALE A NIORT
LE MOULIN DU ROC**

ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 19 juin 2017,

D'une part,

ET

L'Association de la Scène Nationale à Niort Le Moulin du Roc, représentée par Monsieur Michel BERTHOD, Président, dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée Le Moulin du Roc

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

PREAMBULE

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle, a signé un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Nouvelle Aquitaine et Le Moulin du Roc, afin de contribuer au développement artistique et culturel de la Ville pour les années 2013 à 2016.

Ce contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2016 et a été prolongé par avenant jusqu'au 30 juin 2017. Son renouvellement est en cours mais afin de laisser le temps nécessaire à la phase rédaction, il est décidé de prolonger à nouveau ledit contrat d'objectifs pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2017.

Le présent avenant précise les modifications qui sont apportées à certains articles.

ARTICLE 1

L'article 2 est modifié comme suit :

Le contrat d'objectifs et de moyens est prolongé pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2017.

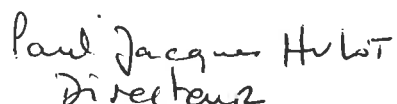
ARTICLE 2

Les dispositions du contrat d'objectifs non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Pour l'Association de la Scène Nationale à Niort
Le Moulin du Roc
Le Président

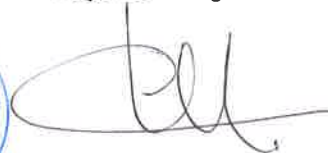
P/O 

Michel BERTHOD


Paul Jacques Hulot
Directeur

Pour le Maire de Niort
L'Adjointe Déléguée





Christelle CHASSAGNE



**AVENANT N°12 À LA CONVENTION FINANCIERE ENTRE
LA VILLE DE NIORT ET
L'ASSOCIATION DE LA SCENE NATIONALE A NIORT
LE MOULIN DU ROC**

VILLE DE NIORT
26 JUIN 2017
Service Courrier

ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 19 juin 2017,

D'une part,

ET

L'Association de la Scène Nationale à Niort Le Moulin du Roc, représentée par Monsieur Michel BERTHOD, Président, dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée Le Moulin du Roc

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

PREAMBULE

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle, a signé un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Nouvelle Aquitaine et Le Moulin du Roc, afin de contribuer au développement artistique et culturel de la ville pour les années 2013 à 2016.

En parallèle de ce contrat d'objectifs quadripartite, la Ville de Niort a également signé une convention financière avec le Moulin du Roc qui précise les modalités de versement de la subvention pour les années 2013 à 2016.

Arrivé à échéance le 31 décembre 2016 et prolongé par avenant jusqu'au 30 juin 2017, le contrat d'objectifs fait à nouveau l'objet d'une prolongation jusqu'au 31 décembre 2017 pour permettre la rédaction du nouveau contrat.

Liée au contrat d'objectifs, la convention financière a aussi fait l'objet d'une prolongation jusqu'au 30 juin 2017. Il est donc décidé de la prolonger également jusqu'au 31 décembre 2017.

Le présent avenant précise les modifications qui sont apportées à certains articles de ladite convention financière.

ARTICLE 1

L'article 8 « Durée et date d'effet » est modifié comme suit :

La convention financière est prolongée pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2017.

ARTICLE 2

L'article 3 « Modalités de versement de la subvention » est modifié comme suit :

La subvention de la Ville de Niort, pour l'exercice 2017, s'élève à 1 008 000 €.

Pour l'année 2017, le versement de cette subvention s'effectue de la façon suivante :

- un premier acompte de 400 200 € a été versé suite au vote du Conseil municipal du 05 décembre 2016 ;
- un deuxième acompte de 403 200 € a été versé suite au vote du Conseil municipal du 16 février 2017 ;
- le solde de la subvention, soit 204 600 € sera versé à l'issue du Conseil municipal du 19 juin 2017, sur présentation du rapport moral, d'activité et financier de l'Association pour l'exercice clos de l'année antérieure.

Le versement du solde de la subvention sera effectué en une seule fois par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'Association au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

ARTICLE 3

Les dispositions de la convention financière non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Pour l'Association de la Scène Nationale à Niort
Le Moulin du Roc
Le Président

P/0 *Michel*

Michel BERTHOD

Paul Jacques Hulot
Directeur



Pour le Maire de Niort
L'Adjointe Déléguée

Christelle

Christelle CHASSAGNE